



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## PINAR SELEK CONDAMNÉE À LA PRISON À PERPÉTUITÉ LE GOUVERNEMENT TURC POURSUIT SON ENTREPRISE DE DESTRUCTION DES LIBERTÉS FONDAMENTALES

Nous avons appris le 21 juin dernier que les juges de la Cour suprême de Turquie ont condamné notre collègue Pinar Selek à la prison à perpétuité. Cette décision de la plus haute juridiction turque suscite une vive inquiétude et une forte indignation.

Pinar Selek est maîtresse de conférence à l'Université Côte d'Azur. Sociologue, écrivaine et militante féministe, elle est exilée en France depuis 2012, en raison des persécutions politiques et judiciaires qu'elle subit dans son pays d'origine, la Turquie. Elle a soutenu sa thèse en 2014 à l'Université de Strasbourg, qui lui a accordé la [protection académique](#). Elle a été faite Docteur honoris causa par l'École normale supérieure de Lyon.

Pour rappel, Pinar Selek est persécutée depuis 24 ans par les autorités turques qui ont fabriqué de toutes pièces les preuves d'un attentat qui n'a jamais existé : des enquêtes indépendantes ont démontré que l'explosion d'une bouteille de gaz au marché aux épices d'Istanbul en 1998 était accidentelle. Torturée et emprisonnée pendant plus de deux ans, Pinar Selek a été acquittée à quatre reprises. Mais, bafouant les règles élémentaires du droit, la justice turque a systématiquement annulé ces acquittements. Dans les faits, le pouvoir turc réprime, à travers la figure exemplaire de Pinar Selek, la liberté d'expression et de recherche, la défense des minorités et le combat des femmes pour l'égalité et l'émancipation.

Le SNESUP-FSU apporte tout son soutien à Pinar Selek et se joint à [la Coordination des collectifs de solidarité](#) pour appeler l'État français à exprimer son soutien à notre collègue et ressortissante, à protester officiellement et vigoureusement auprès des autorités turques et à s'engager à lui apporter protection contre toutes les conséquences de ce jugement inique. Le SNESUP-FSU invite les collègues qui le peuvent à [soutenir financièrement](#) les nouveaux recours juridiques que Pinar Selek va engager auprès de la Cour constitutionnelle de Turquie et de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Enfin, au-delà du cas individuel de Pinar Selek, nous appelons le gouvernement français et l'Union européenne à exercer des pressions diplomatiques fermes en direction du gouvernement turc pour qu'il cesse son entreprise de destruction systématique des libertés fondamentales et qu'il garantisse l'état de droit. ■

Paris, le 29 juin 2022

**SUIVEZ-NOUS !**



[SNESUPFSU](#)



[@SNESUPFSU](#)

SNESUP-FSU – 78 rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris  
Tél. : 01 44 79 96 10 – [sg@snesup.fr](mailto:sg@snesup.fr) – [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)